

COMMUNIQUE INTERNE AUX ADHERENTS DE LA CHAMBRE DES DIAGNOSTIQUEURS IMMOBILIERS DE LA FNAIM

« Grenelle 2 : les débats avancent, le texte n'est pas définitif ...

Effectivement voté au Sénat et à l'Assemblée Nationale le 11 mai dernier, ce projet de loi, dont la procédure d'urgence avait été déclarée par le Gouvernement, doit maintenant être soumis à la Commission Mixte Paritaire (composée de 7 députés et de 7 Sénateurs) afin de trouver un compromis sur les articles restant en discussion, c'est-à-dire « non votés conformes par l'Assemblée Nationale et le Sénat ».

L'article 1er, qui concerne les diagnostics immobiliers, fait partie de ceux-là.

Il convient donc d'attendre les conclusions de la Commission Mixte Paritaire et l'adoption définitive du texte, puis sa promulgation au Journal Officiel, attendue d'ici l'été 2010.

Même si certaines dispositions actuellement en discussion pourront profondément modifier l'exercice de notre métier, **attention donc à ne pas tirer des conclusions trop hâtives !**

FNAIM et la Chambre des Diagnostiqueurs restent mobilisés et ne manqueront pas de vous informer au mieux et au bon moment, particulièrement sur ce dossier. »

Sylvain COOPMAN

Délégué Général



Chambre des Diagnostiqueurs Immobiliers

129 Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS